Association
pour le développement de l'économie régionale

Procès-verbal

séance de comité

du mercredi 20 avril 2016 à 18h30

au Centre Sportif de Versoix - Restaurant "Le Repère"

Présents :	Jérôme Picot	président
	Dominique Ludi	vice-président
	Claudio Pisani	membre du comité
	Michel Jaeggle	membre du comité
	Carl Buchmann	membre du comité
	Pierre Schenker	membre du comité
	Pierre Dupanloup	consultant
	Martine Merazzi	secrétaire
Excusés :	Fabrice Goncalves	trésorier
Invités :	Sabine Dubois	déléguée à la promotion économique de la ville de Versoix

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2016
2. Suivi des points suivants :
3. Envoi du document précisant les nouvelles cotisations.
4. PV de l'assemblée générale à envoyer aux membres.
5. Situation des comptes et présentation du nouveau trésorier.
6. Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER – déterminer les tâches importantes à réaliser.
7. Admissions, démissions
8. Divers

J. Picot remercie les membres du comité de leur présence.

1. Approbation du pv du 23 mars 2016

   J. Picot informe que M. Merazzi a une présentation à faire concernant les listings d'entreprises.

   M. Merazzi remercie S. Dubois qui lui a transmis le fichier d'adresses des entreprises de Versoix. Celles-ci ont été enregistrées dans un nouveau fichier présentant des informations élargies. Un fichier a également été créé concernant les communes de Terre Sainte, soit 9 communes et ceci grâce à un site internet www.regionnyonentreprises.ch sur lequel il est possible d'afficher toutes les entreprises du district de Nyon dont font partie les communes de Terre Sainte (soit au total 1086 entreprises pour Terre Sainte). Elle démontre que toutes les données figurant sur les deux fichiers peuvent être « figées » par localité, par secteur d'activité, par forme juridique, etc. Les adresses contenues dans ces fichiers peuvent être reportées sur Word lors d'un publipostage aux entreprises.

   Elle précise que certaines informations, concernant les responsables des entreprises, ont été récupérées par le biais du Registre foncier, mais ce travail de recherche sur internet étant extrêmement long, elle s'est contentée, pour l'instant, de reprendre les informations contenues sur le site du district de Nyon.

   S. Dubois précise que la liste des entreprises de Versoix n'est pas exhaustive et que dans le cadre de sa mission auprès de la Mairie, elle n'a pas beaucoup de temps à consacrer à ce fichier d'adresses.

   C. Pisani propose à M. Merazzi de reprendre des informations plus détaillées concernant les entreprises de Versoix sur le site du REG à Genève (Répertoire des entreprises du canton de Genève), https://ge.ch/ecoreg.

   M. Merazzi a parcouru également le site internet de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), www.fer-ge.ch, dont les missions s'apparentent à celles de l'ADER. Cette Fédération s'est dotée d'une charte intéressante dont certains chapitres correspondent à la culture d'entreprise de l'ADER.

   Le procès-verbal du comité du 23 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure.

2. Suivi des points suivants :

3. Envoi du document précisant les nouvelles cotisations

   P. Dupanloup présente le document « demande d'adhésion » modifié selon les critères discutés lors de notre dernier comité.

Le comité décide d'envoyer aux membres de l'ADER un « questionnaire » basé sur les modifications apportées au document « demande d'adhésion », accompagné du barème des cotisations et du pv de l'Assemblée générale 2016.

La demande d'adhésion à l'ADER modifiée selon P. Dupanloup est validée, en y ajoutant toutefois la mention : nombre d'employés au 31.12.2015.

4. PV de l'assemblée générale à envoyer aux membres

J. Picot valide l'envoi du pv de l'Assemblée Générale aux membres accompagné des documents intitulés « Questionnaire » et « Barème des cotisations ».

5. Situation des comptes et présentation du nouveau trésorier

En attendant la rencontre avec le nouveau trésorier en charge des comptes**, P. Schenker** continue le suivi de ceux-ci en collaboration avec C. Pisani. Les modalités de passation des procurations auprès de la Banque Raiffeisen et de la poste pour la case postale sont également en cours.

6. Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER – déterminer les tâches importantes à réaliser

J. Picot rappelle les actions évoquées dans le dernier pv et revient sur la question des présentoirs**.** Les variantes envoyées par email par M. Merazzi étant nombreuses, il demande aux membres du comité de définir quel style de document ils pensent exposer dans un présentoir, étant précisé que personnellement, il préfère laisser le choix aux membres.

P. Schenker souhaite un présentoir pour des cartes de visite ou pour des dépliants.

M. Jaeggle pense judicieux que l'ADER offre à ses membres un présentoir unique.

C. Pisani ajoute qu'un présentoir contenant toutes les cartes de visite des membres ADER pourrait être très utile lors des discussions avec les représentants des entreprises.

Suite aux discussions**, P. Schenker** se chargera de procéder à des appels d'offre pour des présentoirs en bois et en carton.

J. Picot revient sur la répartition des tâches en vue des actions à entreprendre au niveau des visites aux entreprises et propose que le comité fasse un premier tri des entreprises de Versoix (plus de 300).

Il revient également sur la proposition de demander à Mme Zanelli de créer un nouveau logo pour l'ADER et demande où en est le projet ?

P. Dupanloup rappelle à ce sujet que le comité s'est prononcé pour garder le logo tel quel mais sans le « petit personnage ».

P. Schenker imprimera les cartes de visite des membres du comité selon le modèle existant mais sans le « petit personnage ».

Concernant la demande du comité à S. Dubois de rejoindre celui-ci en tant que membre, elle nous informe qu'elle n'a pas l'accord de son employeur (Mairie de Versoix).

S. Dubois confirme sa participation aux comités de l'ADER mais elle nous indique que ses actions en tant que déléguée à la promotion économique se font uniquement à ce titre et qu'il n'est pas envisageable qu'elle représente en même temps les intérêts de l'ADER en tant que membre du comité. Elle indique toutefois que cela n'empêche pas qu'elle parle de l'existence de l'ADER lors de ses rendez-vous avec les entreprises.

J. Picot relève également la proposition de S. Dubois pour que l'ADER se joigne à l'un ou l'autre de ses rendez-vous d'entreprise dans le but d'une collaboration plus active et demande à S. Dubois si cette possibilité est toujours d'actualité ?

S. Dubois confirme que lors de son dernier rendez-vous d'entreprise, elle a mentionné l'existence de l'ADER qui prendrait prochainement contact avec eux. Elle précise qu'elle verrait son intervention concernant l'ADER dans ce sens dans un premier temps. Elle propose toutefois, dans un esprit de collaboration, de donner le nom des sociétés qu'elle va rencontrer afin que l'ADER puisse prendre contact et présenter ses actions et objectifs.

J. Picot relève que l'ADER n'a pas été invitée à l'inauguration de la nouvelle crèche « Little Green House » qui avait, il y a quelques temps, manifesté son intérêt pour l'ADER.

C. Pisani est d'avis de rendre visite et à « Little Green House », et à « Ideal Line » (entreprise rencontrée par S. Dubois récemment).

Dans le cadre de notre politique entreprenante**, J. Picot** demande aux membres du comité, intéressés aux visites d'entreprises, de se manifester.

D. Iudi pense avant tout que les représentants de l'ADER qui se chargeront de cette tâche, devront se munir de quelque chose de concret pour se présenter aux entreprises.

M. Merazzi propose de se doter d'une « tablette tactile » qui facilitera la présentation de toutes les entreprises faisant partie de l'ADER.

J. Picot est d'avis qu'il faut bien préparer les entretiens afin que le discours soit le même pour tous et dans cette optique, il propose de préparer un texte sous forme de discours commun. Le contact spontané pour certaines entreprises est une approche tout à fait possible mais pour d'autres entreprises, il faudra établir un contact plus professionnel.

C. Pisani est d'avis d'aller aux rencontres des entreprises d'une manière très simple, en énumérant les actions et objectifs figurant sur la liste établie et en adaptant le discours selon les activités des entreprises à visiter.

J. Picot reste convaincu que la manière de prendre contact dépendra de l'entreprise à visiter. Certains commerces ne verront pas d'inconvénient à ce que nous leur rendions visite sans trop de protocole. Il préconise également que l'ADER concentre ses visites par secteurs géographiques.

P. Schenker croit au « feeling » des uns et des autres pour organiser ses propres visites.

J. Picot relate son entretien avec le responsable de Proxy carte qui était désireux de rejoindre l'ADER mais selon un concept peu clair et ambigu de surcroît. Il semblait surtout vouloir étendre ses contacts par le biais des entreprises faisant partie de l'ADER.

P. Schenker rappelle que l'ADER l'avait invité à s'exprimer lors d'un comité par rapport à son projet « Proxy carte » mais que par la suite, étant donné ses absences répétées et son manque de sérieux dans ses relations avec l'ADER, celle-ci n'a plus donné suite.

J. Picot demande à connaître les membres du comité intéressés aux visites d'entreprises :

P. Schenker est partant, ainsi que C. Pisani et J. Picot.

C. Pisani propose de demander à M. Merazzi de contacter les entreprises pour la prise de rendez-vous, car cette tâche importante prendra trop de temps pour les personnes chargées des visites.

M. Merazzi fera le nécessaire dès qu'elle aura connaissance des entreprises à contacter.

J. Picot insiste sur l'échange systématique des informations à donner à M. Merazzi afin qu'elle puisse mette à jour régulièrement les données sur son listing.

7. Admissions, démissions

M. Honoré a fait part de sa volonté de ne plus être membre du comité de l'ADER. M. Merazzi enverra un courrier de confirmation.

8. Divers

S. Dubois évoque l'ouverture d'un nouveau marché hebdomadaire (tous les samedis de 8h00 – 14h00) qui se tiendra sur la place de la Gare dès le ler mai (9 stands disponibles) et qui sera inauguré de façon officielle le 14 mai, cérémonie à laquelle l'ADER sera conviée. Un stand sera ouvert à toute association, commerce ou fondation désireux de présenter son activité au prix de CHF 20. — pendant les jours du marché.

C. Pisani devant prendre congé du comité, reviendra avec des nouvelles de la FIVEAC à la prochaine séance.

Dans le cadre des visites aux entreprises, **J. Picot** revient sur l'élément essentiel à mettre en valeur en devenant membre de l'ADER qui est celui de bénéficier d'avantages concrets de la part des autres membres de ce réseau. Cet élément doit être relevé et approuvé par une Assemblée Générale avant d'être relaté lors des entretiens avec les entreprises. Ce point important doit paraître dans les statuts et dans la charte à élaborer.

A cet égard et pour éviter de perdre du temps, il faut penser à convoquer une Assemblée Générale extraordinaire dans peu de temps afin d'avoir son approbation dans la nouvelle politique entreprenante que s'est fixée le comité de l'ADER.

Concernant le stand à disposition au nouveau marché de Versoix, **J. Picot** propose que l'ADER utilise cette possibilité de temps en temps dans le but de promouvoir l'association.

D'un point de vue plus ludique et conviviale, il propose de soumettre aux membres de l'ADER quelques sorties à ski ou autres formes d'activités.

La séance est levée à 20h30.

Prochain comité : **mercredi 18 mai 2016 à 18h30.**